

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 30 Juin 2005

Etaient Présents : Tous les conseillers municipaux sauf COMBEL Francis qui a donné pouvoir à GARNIER André, DORBON Cécile qui a donné pouvoir à GARNIER André, MICHEL Sylvie, MAILLEY Jean et PAUTHIER Jean-Luc.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Rue de la Périère

Classement dans le domaine public communal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure d'acquisition des parcelles AB 118 et 362 formant la rue de la Périère et appartenant aux consorts ANGUENOT, transmise au Notaire le 15/09/2003 est toujours dans l'impasse, un héritier restant introuvable malgré les différentes recherches effectuées.

Cette acquisition devenant urgente pour aménagement de la voirie et accès au futur lotissement, il propose, conformément aux termes de l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme, de transférer cette voie privée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune, après enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le classement d'office de la rue de la Périère dans le domaine public communal,
- approuve le dossier d'enquête comprenant une notice explicative exposant l'objet de l'opération, le mémoire précisant la nature, la situation, la désignation cadastrale des biens en cause et le plan de situation,
- mandate le Maire pour lancement de l'enquête publique nécessaire à cet effet et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

Syndicat Mixte pour l'Etude de l'Assainissement

Modifications des statuts

Après lecture du projet de modification de statuts du SMEAVD et l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- le retrait de quatre communes du SMEAVD (Syndicat mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs),
- le passage du syndicat d'étude en syndicat de réalisation qui prendra la dénomination de SYTTEAU – Syndicat mixte de transport et de traitement des eaux usées,
- la modification des statuts dudit syndicat.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle la nécessité de passer un marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de divers travaux d'assainissement pour mise aux normes des réseaux conformément au schéma directeur d'assainissement : Travaux de priorité 1.

La priorité 1 concerne les travaux qui permettront d'éliminer la partie la plus importante des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. Ces travaux concernent principalement : l'ensemble Tartre – Pré de l'Autel – Stade. Ils doivent permettre pour chaque ensemble :

- de séparer les eaux usées et pluviales,
- de relier les eaux pluviales de ces quartiers à la faille de Roulans et les eaux usées au futur site de traitement des eaux usées de la commune.

Le Maire expose qu'une offre pour cette prestation a été demandée à la DDAF, au Cabinet BETURE-CEREC, par voie d'affichage en mairie ainsi que par voie de publicité via le site internet de la commune et qu'une seule a répondu la D.D.A.F.

Il propose par conséquent de confier la mission à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour un montant de 6637 €ht sur une base de travaux prévisionnels de 101 225 €ht.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, approuve l'offre présentée par la DDAF et autorise le Maire à signer le projet de marché selon procédure adaptée et toutes pièces s'y rapportant.

BATIMENT EX-BROCANTE 33 T GRANDE RUE

1/ Appellation

Après discussions, le conseil municipal décide de baptiser le bâtiment communal 33 t grande rue « espace culturel ». Des noms seront ensuite donnés aux différentes salles.

2/ Restructuration du bâtiment

Le Maire informe que la Commune ne bénéficiera pas de la subvention FIDEL pour la restructuration de l'espace culturel. En effet, ces aides ne se cumulent pas aux aides traditionnelles du Conseil Général. Les subventions espérées s'élèvent ainsi à 74062 € au lieu des 190 989 € annoncés précédemment sur un total de travaux prévisionnels de 397 250 €ht.

Le Maire demande par conséquent à l'assemblée son aval pour réétudier le dossier avec HDL avec suppression de la salle multimédia et création à la place d'une salle et d'un bureau pour le relais d'assistantes maternelles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la poursuite des études dans ce sens en précisant qu'il souhaite que l'opération débute en 2006 avec consultation des entreprises au printemps et début des travaux à l'automne.

RUE SAINT ANTOINE

Le Maire présente à l'assemblée la demande de M. Paul LAURENCOT, 25 grande rue qui souhaite acquérir une partie de la voie constituant la rue Saint Antoine dont :

1. Une partie appartenant au domaine public communal face à sa propriété cadastrée AC 57 (en orange sur plan annexé)
2. Une partie de la parcelle AC 354 appartenant au domaine privé communal face à ses propriétés AC 58 et 60 (en vert sur plan annexé),
3. Le reste de la parcelle AC 354 jusqu'à la grande rue qui serait acquise, en accord avec l'intéressé, en indivision avec M. GARNIER André, propriétaire mitoyen (en jaune sur plan).

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune, il y a quelques années, avait procédé au déclassement d'une partie de cette voie afin de la céder aux riverains. A l'époque, suite à contestations et afin de ne pas bloquer les accès, la parcelle AC 354 est restée propriété de la commune. Or, depuis M. Paul LAURENCOT est devenu propriétaire de l'ensemble des biens desservis par la partie de la rue qu'il souhaite acquérir (parcelles AC 57,58,60 et 61).

Après étude sur plan, et discussions, le conseil municipal :

1. accepte les ventes suivantes :

- Vente d'une partie de la rue de Saint Antoine – face à la parcelle AC 57 (en orange sur plan annexé) à M. LAURENCOT Paul, **sous réserve des conclusions de l'enquête publique qui devra être diligentée au préalable pour déclassement de cette partie dans le domaine privé communal,**

M. LAURENCOT Paul devra s'engager par écrit à laisser libre passage à son voisin, M. ALZINGRE Hervé (propriété AC 56) pour accès à son compteur Edf (par la parcelle AC 57).

- Vente à M. LAURENCOT Paul d'une partie de la parcelle AC 354 mitoyenne de sa propriété AC 58 (en vert sur plan annexé)

- Vente à Messieurs LAURENCOT Paul et GARNIER André du reliquat de la parcelle AC 354 (en jaune sur plan annexé),

- fixe le prix de vente à 7,73 €/le m² pour ces trois opérations,

- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du ou des acquéreurs.

2. précise que ces ventes n'auront lieu qu'aux conditions suivantes :

Afin de désengorger la branche ouest de la rue Saint Antoine et d'y créer une aire de retournement indispensable dans cette rue trop étroite qui donne sur la route nationale :

- Demande à M. LAURENCOT Paul de bien vouloir s'engager par écrit à céder simultanément à la commune une partie de sa parcelle AC 61 conformément au plan joint pour création d'une place de retournement au prix de vente identique de 7,73 le m² avec frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune,

- Demande à M. EMONIN Laurent de s'engager par écrit à réduire l'angle du mur de sa propriété cadastrée AC 50 sur un rayon d'un mètre.

3. ces conditions remplies, mandate le Maire pour lancement de la procédure d'enquête publique pour déclassement dans le domaine privé communal de la partie de la rue Saint Antoine à céder à M. LAURENCOT et pour la signature de tous documents s'y rapportant.

CIRCULATION RUE DES JARDINS

Suite à une recrudescence de la circulation des voitures et scooters dans la Rue des Jardins, le conseil municipal s'est rendu sur place pour étudier une éventuelle fermeture de ce chemin (barrière ou autres). Les avis sont partagés à ce sujet. Affaire à suivre.

AFFAISSEMENT DE TERRAIN

Vers Station d'épuration

Le Maire rappelle au Conseil qu'un affaissement de terrain a été souvent constaté et rebouché vers la faille proche de la station d'épuration. Afin de régler le problème, il a demandé à M. BERMONT d'intervenir, lequel a découvert une rupture de canalisations. La réparation engendre un coût de 3724,20 €ht. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la prise en charge de cette dépense.

BATIMENT DE LA GENDARMERIE

Remplacement des portes d'entrée

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au remplacement des portes d'entrée des 6 logements des gendarmes pour un total ttc de 4336 € Cette dépense imputée en fonctionnement sera financée par les crédits déjà ouverts au budget primitif 2005 – art. 61522.

INFORMATIONS DU MAIRE

Organisation de la Gendarmerie

Suite à une réunion qui a eu lieu le 27 juin à Chalèze, le Maire confirme à l'Assemblée la nouvelle organisation de la gendarmerie : depuis le 01/01/2003, les brigades de Roulans et Marchaux se sont regroupées pour former la Communauté de brigades de Roulans. Roulans devient Brigade Chef-Lieu et Marchaux : brigade de proximité.

La nouveauté du dispositif répond à 2 impératifs : l'accueil du public et la surveillance du territoire :

- Accueil du public : l'accueil à Marchaux n'est plus permanent. Les appels sont déviés sur Roulans. Les gendarmes de Marchaux qui assuraient l'accueil assurent maintenant une mission extérieure rendant ainsi plus efficace leur action,

- Surveillance du territoire : elle est désormais assurée par les 17 gendarmes de la Communauté de brigades de Roulans (Marchaux + Roulans) devenue la seule entité.

Arrêté interdisant la consommation d'alcool sur tous les espaces municipaux

Suite aux récents incidents qui se sont produits dans la commune voisine et ont entraîné des peines d'emprisonnement à l'encontre de trois jeunes, le Maire informe que, par arrêté du 22/06/2005, il a interdit la consommation d'alcool sur tous les espaces communaux : voirie, parkings, places ...

Actualités C.C.V.A.

Le Maire a donné compte-rendu des activités de la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont :

- une étude va être menée cet été afin de chiffrer les investissements actuels et futurs des 12 établissements scolaires de la CCVA pour décision en Janvier 2006 sur la prise en charge éventuelle de cette compétence,

- les démarches vont commencer pour la création des zones d'activité de Bouclans, Gonsans et Roulans,

- la création d'un relais assistantes maternelles est à l'étude sur le territoire de la CCVA.

Logement 22 grande rue – RC Changement de Locataire

Le Maire informe que M. HUMBERT Sébastien, locataire d'un appartement communal 22 grande rue, a donné son préavis pour le 31/08/2005.

M. MASSON Julien, stagiaire à l'ONF de Roulans, a sollicité l'attribution de ce même appartement à compter du 01/09/05 et pour sa période de stage de 6 mois soit jusqu'au 28/02/2006.

Après discussions, le conseil municipal :

- prend acte du départ de M. HUMBERT Sébastien à compter du 31/08/2005 et accepte le remboursement intégral de sa caution soit 228,67 €
- décide l'attribution du logement à compter du 01/09/2005 à M. MASSON Julien, à titre exceptionnel, pour une période de 6 mois correspondant à la durée de son stage sur Roulans, soit jusqu'au 28/02/2006, et mandate le Maire pour la signature du bail correspondant et de toutes pièces s'y rapportant,
- fixe le montant de la caution de M. MASSON à 229 €
- modifie le budget primitif 2005 afin d'y porter les opérations suivantes en section d'investissement :

. Article 165 - Dépenses	+ 228,67 €	Remboursement Caution HUMBERT
Financés par . Article 165 – Recettes	+ 229,00 €	Versement Caution MASSON

Le Maire,
A. JACQUOT